

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1140

13 juin 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Arial S.A., Luxembourg | 54697 | Global Garden Products Luxembourg S.A., Luxembourg | 54692 |
| B.A.P. Constructions, S.à r.l., Bertrange | 54703 | Hôtel des Ducs, S.à r.l., Luxembourg | 54710 |
| Boa Nova, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 54717 | Hotin S.A.H., Luxembourg | 54694 |
| Brasserie La Cheminée, S.à r.l., Dudelange | 54720 | IMR International S.A., Luxembourg | 54699 |
| Cabinet Comptable et Fiscal du Sud S.A., Esch-sur-Alzette | 54708 | IMR International S.A., Luxembourg | 54699 |
| Calux Holding S.A., Luxembourg | 54698 | Imolux S.A., Luxembourg | 54674 |
| Carmar Holding S.A., Luxembourg | 54697 | IXIS AEW Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 54699 |
| Carrosserie NCM, S.à r.l., Mamer | 54708 | J.P. Lasserre, S.à r.l., Luxembourg | 54698 |
| CEREP Ares GP, S.à r.l., Luxembourg | 54706 | Jardecor International, Rodange | 54704 |
| CEREP Ares GP, S.à r.l., Luxembourg | 54707 | Les Lices S.A., Luxembourg | 54700 |
| Centaire Promotions S.A., Luxembourg | 54693 | Lingerie Yvette, S.à r.l., Differdange | 54700 |
| Chiasa, S.à r.l., Luxembourg | 54717 | Location Pereira Jorge, S.à r.l., Noertzange | 54700 |
| Cobelu S.A., Luxembourg | 54698 | Mourant Luxembourg S.A., Luxembourg | 54698 |
| Colaborisi, S.à r.l., Luxembourg | 54703 | New Life, Esch-sur-Alzette | 54707 |
| Connectcom, S.à r.l., Leudelange | 54694 | New Rive Gauche, S.à r.l., Grevenmacher | 54716 |
| Cri-Cri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 54708 | Olsommer Rémy, S.à r.l., Dudelange | 54708 |
| Cristalnet, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 54708 | Onyx, S.à r.l., Luxembourg | 54715 |
| Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg | 54693 | Perunu Holding S.A., Luxembourg | 54695 |
| Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg | 54693 | RTO Finance, S.à r.l., Luxembourg | 54674 |
| Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg | 54693 | RTO Investments, S.à r.l., Luxembourg | 54680 |
| Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg | 54694 | Sejberg Trading, S.à r.l., Remich | 54717 |
| Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg | 54694 | Soares-Goncalves, S.à r.l., Bous | 54700 |
| Da Domenico Sportivo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 54703 | Southwest Investments Limited, S.à r.l., Luxembourg | 54692 |
| Duralamp International S.A., Luxembourg | 54694 | Stalexport Autoroute, S.à r.l., Luxembourg | 54674 |
| Eco Equity Investment S.A., Luxembourg | 54679 | Stalexport Autoroute, S.à r.l., Luxembourg | 54677 |
| Estro S.A., Luxembourg | 54711 | Taxis-Ambulances Morgado, Esch-sur-Alzette | 54703 |
| Eurasie, S.à r.l., Luxembourg | 54700 | Tchilus S.A., Luxembourg | 54683 |
| Farfallina, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 54708 | Trolux, S.à r.l., Tétange | 54716 |
| First Target S.A., Holtz | 54697 | Twopp S.A.H., Hesperange | 54698 |
| Forum City Muelheim, S.à r.l., Senningerberg | 54709 | Valex Holding S.A., Luxembourg | 54713 |
| Forum City Muelheim, S.à r.l., Senningerberg | 54710 | Wiltimber S.A., Luxembourg | 54684 |
| Frog Participations S.A., Luxembourg | 54718 | WPP Luxembourg Holdings Six, S.à r.l., Luxembourg | 54680 |
| Gestion Archimede 5, S.à r.l., Luxembourg | 54716 | WPP Luxembourg Holdings Six, S.à r.l., Luxembourg | 54680 |
| Gestion d'Investissement Luxembourgeois S.A., Luxembourg | 54677 | | |
| GI.T.R Fashion, S.à r.l., Dudelange | 54714 | | |

RTO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.626.000,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 97.299.

Extrait des résolutions prises en date du 14 mars 2006 par l'Assemblée générale ordinaire des associés de la Société

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société (l'Assemblée) en date du 14 mars 2006, que:

1. l'Assemblée décide de constater et d'approuver les démissions de (i) Monsieur Marc Feider et de (ii) Monsieur Claude Weber en tant que gérants de la Société, avec effet au 14 mars 2006;

2. l'Assemblée décide de nommer, avec effet au 14 mars 2006, Monsieur Christopher Filby, né le 28 mars 1961 à Hillingdon (Royaume-Uni) et résidant à RENTOKIL INITIAL PLC, Felcourt, East Grinstead, West Sussex RH19 2JY, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société, pour une durée illimitée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est, depuis le 14 mars 2006, composé comme suit:

- Colin James Tyler, gérant;
- Adrianus Schmidt, gérant; et
- Christopher Filby, gérant.

3. l'Assemblée décide de révoquer, avec effet au 1^{er} janvier 2005, le mandat de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027591/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

IMOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.190.

Le 13 mars 2006, FIDOMES, S.à r.l. a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2006, réf. DSO-BO00142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(027649/825/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

STALEXPORT AUTOROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 15,000.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 113.660.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STALEXPORT S.A., a joint stock company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Mickiewicza 29, 40-085 Katowice, Poland, registered with the district court of Katowice under number KRS 0000016854 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Katowice, Poland, on 13 February 2006.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of STALEXPORT AUTOROUTE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) up to forty-two million seven-hundred sixty-five thousand Euro (EUR 42,765,000.-) through the issuance of one million seven hundred ten thousand (1,710,000) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

All of the one million seven hundred ten thousand (1.710.000) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been entirely subscribed and entirely paid up by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of one hundred per cent (100%) of the shares of STALEXPORT AUTOSTRADA MALOPOLSKA S.A. («SAM»), a joint stock company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at 20 Piaskowa Str., city of Myslowice, Silesia, Poland, registered with the register of entrepreneurs under number KRS 0000026895, i.e. two hundred (200) registered A series shares, twenty-four thousand six hundred and nine (24,609) bearer B series shares and four thousand seven hundred forty-four (4,744) bearer C series shares, having a par value of one thousand Polish zloty (PLN 1,000.-) each, (the «Contribution in Kind») for an aggregate amount of forty-two million nine hundred seventy-three thousand three hundred sixty-three Euro and eight cents (EUR 42,973,363.08), which shall be allocated as follows:

- forty-two million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 42,750,000.-) shall be allocated to the share capital;
- two hundred twenty-three thousand three hundred sixty-three Euro and eight cents (EUR 223,363.08) shall be allocated to the issuance premium.

The evidence of the existence and of the value of the Contribution in Kind, i.e. forty-two million nine hundred seventy-three thousand three hundred sixty-three Euro and eight cents (EUR 42,973,363.08), has been produced to the undersigned notary, including inter alia valuation certificates executed by the Sole Shareholder and the Company and a valuation report established by BRE CORPORATE FINANCE S.A. on 19 December 2005, which summary is as follows: «The value of 100% of equity capital of SAM, as on 31st December 2005, amounts to 163.75 m PLN.»

For the purposes of this resolution, the Sole Shareholder decides to express the total value of the Contribution in Kind received by the Company, currently mentioned in Polish zloty (PLN), into the euro currency (EUR), based on the exchange rate as displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 9 February 2006 at 4.30 p.m. CET, where one Euro (EUR 1.-) is equivalent to three point eighty-one zero five Polish zloty (PLN 3.8105), which has the consequence to bring the total value of the Contribution in Kind from its current amount of one hundred sixty-three point seventy-five million Polish zloty (163.75 m PLN) to forty-two million nine hundred seventy-three thousand three hundred sixty-three Euro eight cents (EUR 42,973,363.08).

The transfer of the shares of SAM is documented through (i) the physical transfer of the global certificates of the shares, object of the Contribution in Kind, and through (ii) the entry of the Company as owner of these shares in SAM's share register.

As a consequence of the Contribution in Kind one hundred per cent (100%) of the share capital of SAM is owned by the Company.

The contributor, acting through its proxy, declared that there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares of SAM by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and that the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at forty-two million seven-hundred sixty-five thousand Euro (EUR 42,765,000.-) represented by one million seven hundred ten thousand six hundred (1,710,600) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Capital duty exemption request

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through inter alia a Contribution in Kind consisting of shares of a company having its registered office in a European Union Member State and considering that, after such Contribution in Kind, the Company is holding one hundred per cent (100%) of the shares of SAM, the Company refers to Article 4.2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, and requests the exemption on capital duty in connection with the Contribution in Kind to the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 9,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STALEXPORT S.A., une société anonyme régie par les lois de la Pologne, avec siège social à ul. Mickiewicza 29, 40-085 Katowice, Pologne, inscrite au tribunal régional de Katowice sous le numéro KRS 0000016854 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Ginka Côme-Lambrich, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Katowice, Pologne, le 13 février 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de STALEXPORT AUTOROUTE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné du 30 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à quarante-deux millions sept cents soixante-cinq mille euros (EUR 42.765.000,-) par l'émission d'un million sept cent dix mille (1.710.000) parts sociales nouvelles de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et paiement

Les un million sept cents dix mille (1.710.000) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites et libérées entièrement par l'Associé Unique par un apport en nature de 100% des actions de STALEXPORT AUTOSTRADA MALOPOLSKA S.A. («SAM»), une société anonyme régie par les lois de la Pologne ayant son siège social au 20 Piaskowa Str., Myslowice, Silesia, Pologne, inscrite dans le registre de commerce sous le numéro KRS 0000026895, c.à.d. deux cents (200) actions nominatives de Série A, vingt-quatre mille six cent neuf (24.609) actions au porteur de Série B et quatre mille sept cent quarante-quatre (4.744) actions au porteur de Série C ayant une valeur nominale de mille zloty polonais (PLN 1.000,-) chacune (l'«Apport en Nature») pour un montant total de quarante-deux millions neuf cents soixante-treize mille trois cents soixante-trois euros et huit cents (EUR 42.973.363,08), qui sera affecté comme suit:

- quarante-deux millions sept cent cinquante mille euros (EUR 42.750.000,-) seront affectés au capital social;
- deux cents vingt-trois mille trois cent soixante-trois euros et huit cents (EUR 223.363,08) seront affectés à la prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'Apport en Nature et de sa valeur, c.à.d. quarante-deux millions neuf cents soixante-treize mille trois cents soixante-trois euros et huit cents (EUR 42.973.363,08), ont été présentés au notaire soussigné, en ce compris entre autres des certificats d'évaluation exécutés par l'Associé Unique et la Société et un rapport d'évaluation établi par BRE CORPORATE FINANCE S.A. le 19 décembre 2005, dont le résumé est le suivant: «La valeur de 100% de capital propre de SAM, le 31 décembre 2005, s'élève à 163,75 millions PLN.»

Pour les besoins de cette résolution, l'Associé Unique décide d'exprimer la valeur totale de l'Apport en Nature reçu par la Société, actuellement exprimé en zloty polonais (PLN), en euros (EUR) sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 9 février 2005 à 16 h 30 p.m. CET, selon lequel un euro (EUR 1) équivaut à trois point huit un zéro cinq zloty polonais (PLN 3,8105), ce qui a pour conséquence principale de porter la valeur totale de l'Apport en Nature de son montant actuel de cent soixante-trois virgule soixante-quinze millions zloty polonais (163,75 m PLN) à quarante-deux millions neuf cents soixante-treize mille trois cent soixante-trois euros et huit cents (EUR 42.973.363,08).

Le transfert des actions de SAM est documenté par (i) le transfert physique des certificats globaux des actions faisant l'objet de l'Apport en Nature et par (ii) l'inscription de la Société comme propriétaire desdites actions dans le registre des actions de SAM.

Suite à l'Apport en Nature cent pour cent (100%) du capital social de SAM sont détenus par la Société.

L'apporteur, agissant par son représentant, a déclaré qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés aux actions de SAM par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander que les actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quarante-deux millions sept cent soixante-cinq mille euros (EUR 42.765.000,-) représenté par un million sept cent dix mille six cents (1.710.600) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation du capital social souscrit d'une société luxembourgeoise par entre autres un Apport en Nature d'actions d'une société ayant son siège dans un Etat Membre de l'Union Européenne et compte tenu qu'à un tel Apport en Nature, la Société détient cent pour cent (100%) des actions de SAM, la Société requiert sur la base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'Apport en Nature à la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 9.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Côme-Lambrich, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2006, vol. 435, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 2006.

H. Hellinckx.

(028037/242/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

STALEXPORTE AUTOROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mars 2006.

H. Hellinckx.

(028038/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 115.019.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme KRYSTAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.946,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer;

2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.045,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1.- La société anonyme KRYSTAL S.A., prédésignée, cinq cents actions | 500 |
| 2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, prédésignée, cinq cents actions | 500 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - La société anonyme KRYSTAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.946;
 - La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.045;
 - Madame Brigitte Folny, employée privée, née à Metz (France), le 26 octobre 1968, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
 - Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-N. Detourbet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher le 23 mars 2006, vol. 536, fol. 6, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027632/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ECO EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 82.390.

Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

P. Gallasin.

(027665/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

RTO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 60.050.000,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 97.310.

Extrait des résolutions prises en date du 14 mars 2006 par l'Assemblée générale ordinaire des associés de la société

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société (l'Assemblée) en date du 14 mars 2006, que:

1. l'Assemblée décide de constater et d'approuver les démissions de (i) Monsieur Marc Feider et de (ii) Monsieur Claude Weber en tant que gérants de la Société, avec effet au 14 mars 2006;
2. l'Assemblée décide de nommer, avec effet au 14 mars 2006, Monsieur Christopher Filby, né le 28 mars 1961 à Hillingdon (Royaume-Uni) et résidant à RENTOKIL INITIAL PLC, Felcourt, East Grinstead, West Sussex RH19 2JY, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société, pour une durée illimitée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gestion de la Société est, depuis le 14 mars 2006, composé comme suit:

- Colin James Tyler, gérant;
- Adrianus Schmidt, gérant; et
- Christopher Filby, gérant.

3. l'Assemblée décide de révoquer, avec effet au 1^{er} janvier 2005, le mandat de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027592/253/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 2,816,591,238.28.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 112.002.

In the year two thousand and six, the fourteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (the Company). The Company was incorporated on 2 November 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 18 January 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 February 2006,

which proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 49,930,708 shares having a nominal value of GBP 56.41 each in the share capital of the Company amounting to GBP 2,816,591,238.28;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of GBP 2,012,144.70 (two million twelve thousand one hundred and forty-four Pounds Sterling and seventy Pence) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of 2,816,591,238.28 (two billion eight hundred sixteen million five hundred ninety-one thousand two hundred thirty-eight Pounds Sterling and twenty-eight Pence) to GBP 2,814,579,093.58 (two billion eight hundred and fourteen million five hundred and seventy-nine thousand ninety-three Pounds Sterling and fifty-eight Pence) by way of redemption and cancellation of 35,670 (thirty-five thousand six hundred and seventy) shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in kind to the Sole Shareholder.

2. Subsequent amendment of article 4, first paragraph of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital specified under item 1 above.

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item 1. above and to see to any formalities in connection therewith.

4. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company, so that the financial year of the Company shall close on the last day of February of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 2 November 2005, shall be closed on 28 February 2006.

5. Miscellaneous.

III. that the applicable exchange rate fixed for the needs of the Meeting is that of 1.- GBP for 1.453 Euro (the Applicable Rate).

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of GBP 2,012,144.70 (two million twelve thousand one hundred and forty-four Pounds Sterling and seventy Pence) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of 2,816,591,238.28 (two billion eight hundred sixteen million five hundred ninety-one thousand two hundred thirty-eight Pounds Sterling and twenty-eight Pence) to GBP 2,814,579,093.58 (two billion eight hundred and fourteen million five hundred and seventy-nine thousand ninety-three Pounds Sterling and fifty-eight Pence) by way of redemption and cancellation of 35,670 (thirty-five thousand six hundred and seventy) shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in kind to the Sole Shareholder consisting of 500 (five hundred) shares (the Shares) of MEDIAEDGE:CIA BELGIUM S.A., a Belgian société anonyme with registered office at Rue de Stalle 65, 1180 Uccle, Belgium and registered with the Registry of Legal Entities under the number 0449-462-069 (Mecia), the Shares representing 10% of the share capital of Mecia and having an aggregate value of EUR 2,923,800.- (two million nine hundred and twenty-three thousand eight hundred Euro), i.e. GBP 2,012,159.16 (two million twelve thousand one hundred and fifty-nine Pounds Sterling and sixteen Pence) based on the Applicable Rate (an amount of GBP 14.46 being repaid to the Sole Shareholder from the share premium reserve of the Company).

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. 49,895,038 shares

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at GBP 2,814,579,093.58 (two billion eight hundred and fourteen million five hundred and seventy-nine thousand ninety-three Pounds Sterling and fifty-eight Pence) represented by 49,895,038 (forty-nine million eight hundred and ninety-five million thirty-eight) shares, each having a nominal value of GBP 56.41 (fifty-six Pounds Sterling and forty-one Pence).»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to set the date of the closing of the Company's financial years on the last day of February of each year and as a result to close the current financial year of the Company having started on 2 November 2005 on 28 February 2006 and (ii) to amend article 14 of the Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1st March each year and ends on the last day of February of the following year.»

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (la Société). La Société a été constituée le 2 novembre 2005 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 18 janvier 2006 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 février 2006,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 49.930.708 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 56,41 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à GBP 2.816.591.238,28.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de GBP 2.012.144,70 (deux millions douze mille cent quarante-quatre livres sterling et soixante-dix pence) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 2.816.591.238,28 (deux milliards huit cent seize millions cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cent trente-huit livres sterling et vingt-huit pence) à un montant de GBP 2.814.579.093,58 (deux milliards huit cent quatorze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-treize livres sterling et cinquante-huit pence), par voie de rachat et d'annulation de 35.670 (trente-cinq mille six cent soixante-dix) parts sociales de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en nature à l'Associé Unique.

2. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point 1 ci-dessus.

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point 1 ci-dessus.

4. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin que l'exercice social de la Société se termine le dernier jour de février de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 2 novembre 2005, prendra fin le 28 février 2006.

5. Divers.

III. que le taux de change applicable déterminé pour les besoins de l'Assemblée est celui de 1,- GBP pour 1,453 euros (le Taux Applicable).

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de GBP 2.012.144,70 (deux millions douze mille cent quarante-quatre livres sterling et soixante-dix pence) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 2.816.591.238,28 (deux milliards huit cent seize millions cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cent trente-huit livres sterling et vingt-huit pence) à un montant de GBP 2.814.579.093,58 (deux milliards huit cent quatorze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-treize livres sterling et cinquante-huit pence), par voie de rachat et d'annulation de 36.670 (trente-six mille six cent soixante-dix) parts sociales de la Société actuellement détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en nature à l'Associé Unique consistant en 500 (cinq cent) actions (les Actions) de MEDIAEDGE: CIA BELGIUM S.A., une société anonyme de droit belge avec siège social au Rue de la Stalle, 65, B-1180 Bruxelles et numéro d'immatriculation 0449-462-069 (Mecia), les Actions représentant 10% du capital social de Mecia et ayant une valeur totale de EUR 2.923.800,- (deux millions neuf cent vingt-trois mille huit cents euros), c'est-à-dire GBP 2.012.159,16 (deux millions douze mille cent cinquante-neuf livres sterling et seize pence) sur base du Taux Applicable (un montant de GBP 14,46 étant payé à l'Associé Unique de la réserve de prime d'émission de la Société).

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à la réduction du capital ci-dessus, l'actionariat de la Société se compose comme suit:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. 49.895.038 parts sociales

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 2.814.579.093,58 (deux milliards huit cent quatorze millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-treize livres sterling et cinquante-huit pence), représenté par 49.895.038 (quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 56,41 (cinquante-six livres sterling et quarante et un pence) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide (i) de clôturer l'exercice social de la Société le dernier jour de février de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 2 novembre 2005, au 28 février 2006 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Wuidar, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2006, vol. 435, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mars 2006.

H. Hellinckx.

(028077/242/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 112.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2006.

H. Hellinckx.

(028079/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

TCHILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.825.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 20 mars 2006 à 11.00 heures

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., société ayant son siège au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'assemblée accepte la démission de la société MYDDLETON ASSETS LIMITED, société ayant son siège social Lawford House, Albert Place, N3 1RL Londres (Angleterre) de son poste d'Administrateur.

L'assemblée accepte la démission de la société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, société ayant son siège social Lawford House, Albert Place, N3 1RL Londres (Angleterre) de son poste d'Administrateur.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., société ayant son siège au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, de son poste d'Administrateur-Délégué.

L'assemblée accepte la démission de la société FID'AUDIT LTD, société ayant son siège Jasmine Court, 35A, Regent Street, po Box 1777, Belize City - Belize de son poste de Commissaire aux comptes.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027799/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

WILTIMBER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 99.360.

In the year two thousand and five, on the twelfth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of WILTIMBER S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.360 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 24 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 424 of 21 April 2004.

The Meeting was presided by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, with professional address in Mersch.

The Chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Mersch.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- The shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1) Waiver of the convening notices; and

2) Conversion of the Company into a securitisation vehicle subject to the law of 22 March 2004 on securitisation and restatement of the articles of association of the Company.

IV.- The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the Company into a securitisation vehicle subject to the law of 22 March 2004 on securitisation and consequently, to restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

I. - Name, Registered office, Object,- Duration

Art. 1. Name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name WILTIMBER S.A. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors (the Board of Directors) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors. Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The corporate object of the Company is (i) the acquisition, by purchase, subscription, exchange or in any other manner, the holding as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner, directly or indirectly, of any stock, shares and other securities, loans, bonds, notes, debentures, rights, interests, certificates of deposit and other debt instruments and more generally of any securities and financial instruments issued by any Luxembourg or foreign, public or private entity whatsoever, including partnerships and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio of securities and financial instruments.

3.2. The corporate object of the Company is also the acquisition and/or assumption, either directly or through another securitization entity, of risks related to claims, to other assets as referred to in Article 3.1 of the Articles, and to undertakings assumed by third parties and inherent to all or part of the activities of third parties, through the issuance,

by the Company, of securities the value of which, and return on which, is determined by such risks, in accordance with article 1 of the Securitization Law.

3.3. The Company may lend funds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company within the limits of the law. It may also give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the law.

3.4. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.5. In the broadest sense, the Company may also carry out all business transactions directly or indirectly connected with the foregoing objects.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. Without prejudice to Article 19, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. All shares have been subscribed and are fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives)

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfers of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. Each shareholder will notify to the Company by registered letter his address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.5. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

III. - General meetings of the shareholders of the company

Art. 7. Meetings

7.1. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.2. The annual General Meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June at 10.30 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

7.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

8.1. Written notice of any General Meeting shall be given by the Board of Directors to all shareholders at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date and time set for such meeting. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto. It will further contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting.

8.2. To the extent required by law or as may be determined by the Board of Directors, the notice of General Meeting shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

8.3. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

8.4. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail addressed to the Company or any such address indicated on the convening notice.

8.5. Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

8.6. The quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.7. One share shall entitle its holder to one vote, provided that the right to vote shall only belong to the holder of a share.

8.8. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

8.9. An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

8.10. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

8.11. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and certain creditors of the Company in accordance with, and subject to the law.

IV. - Management, Representation

Art. 9. Management

9.1. The Company shall be managed by the Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

9.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

9.3. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 10. Meetings of the board of directors of the company

10.1. The Board of Directors may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the General Meetings.

10.2. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

10.4. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.5. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex, or e-mail, another director as his or her proxy.

10.6. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. The Board of Directors can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

10.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this Article 10. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors of the company

11.1. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board of Directors who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

11.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 12. Powers of the board of directors of the company

12.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to administer and manage the Company in accordance with these Articles and Luxembourg law and in the exclusive interest of the Company. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Securitisation Law.

12.2. The assets of the Company may only be disposed of in accordance with the terms and conditions that the Board of Directors shall determine, subject to any agreements entered into by the Company from time to time.

Art. 13. Delegation of powers

13.1. The Board of Directors is authorised to delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors (the Managing Director(s)).

13.2. The Board of Directors is also authorised to appoint any person or entity, either director or not, without the prior authorisation of the General Meeting, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The Board of Directors may in particular delegate certain investment management and investment advisory functions to outside investment managers and advisors.

Art. 14. Binding signatures

The Company shall be bound in all matters by the joint signatures of any two directors of the Company. The Company shall also be bound towards third parties by the sole signature of the Managing Director insofar as daily management is concerned or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of interests

15.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting which shall ratify such transaction.

Art. 16. Liability of the directors of the Company

The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Company Law and the Securitisation Law.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 17. Accounting year - Audit

17.1. The fiscal year of the Company shall commence on January 1 and end on December 31 of each year.

17.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) in accordance with article 48 of the Securitization Law. The external auditor(s) shall be appointed by the Board of Directors which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 18. Allocation of profits

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

18.2. The General Meeting shall determine, upon proposal of the Board of Directors, how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3. The dividends on shares may be paid in Euro or any other currency selected by the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends on shares under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation

19.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the General Meeting. Unless otherwise provided in the resolution of the General Meeting or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

VII. - General provision

Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de WILTIMBER S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 99.360 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 424 du 21 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises de la Société sont représentées à l'Assemblée, de sorte que la présente Assemblée peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux avis de convocation; et

2) Transformation de la Société en véhicule de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et refonte des statuts de la Société.

IV.- Ensuite, l'Assemblée prend à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux avis de convocation, les actionnaires de la Société, dûment convoqués, ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transformer la Société en véhicule de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et de procéder par conséquent à la refonte des statuts de la Société dont la teneur sera désormais la suivante:

I. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société anonyme sous la dénomination de WILTIMBER S.A. (ci-après la Société), régie par les lois luxembourgeoises et notamment la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la Loi sur les sociétés) et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la Loi sur la titrisation) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration (ci-après le Conseil d'administration) de la Société. Le siège social pourra en outre être transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après l'Assemblée générale) prise suivant les modalités requises pour la modifications des présents Statuts.

2.2. La Société pourra établir des succursales, filiales ou bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'administration. Lorsque le Conseil d'administration constate que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, la détention ainsi que le transfert que ce soit par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, directement ou indirectement, de tous titres, actions et autres valeurs mobilières, de prêts, d'obligations avec ou sans garantie, d'effets, de droits, d'intérêts, de certificats de dépôt et d'autres instruments de dettes, et en général de toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée de quelque nature qu'elle soit, luxembourgeoise ou étrangère,

y compris des sociétés de personnes, et (ii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers.

3.2. La Société a en outre pour objet d'acquérir et/ou d'assumer directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme de titrisation, les risques liés à des créances, à d'autres biens tels que visés à l'article 3.1 des Statuts, et à des engagements assumés par des tiers et inhérents à tout ou partie des activités de tiers, par l'émission, par la Société, de valeurs mobilières dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques, conformément à l'article 1 de la Loi sur la titrisation.

3.3. La Société peut prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société dans les limites prévues par la loi. Elle peut également fournir des garanties et accorder des nantissements, hypothèques ou toutes autres sûretés sur tout ou partie de ses actifs dans les limites prévues par la loi.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, recourir à tous instruments et techniques en rapport avec ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations des taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut, au sens le plus large, effectuer toutes opérations commerciales directement ou indirectement liées aux objets susmentionnés.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est établie pour une durée indéterminée.

4.2. Sans préjudice de l'article 19, la Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'Assemblée générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription audit registre.

6.3. Chaque actionnaire communiquera à la Société son adresse et tout changement d'adresse par lettre recommandée. La Société sera autorisée à considérer comme exacte la dernière adresse qui lui a été ainsi communiquée.

6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.5. Le transfert d'actions se fera par une déclaration écrite de transfert, inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres actes de transfert jugés suffisants par la Société.

III. - Assemblées générales des actionnaires de la société

Art. 7. Assemblées

7.1. Toute Assemblée générale régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, accomplir ou ratifier des actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

7.2. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre endroit de la commune du siège social éventuellement indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.3. Les autres Assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux, date et heure précisés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 8. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation

8.1. Pour toute Assemblée générale, le Conseil d'administration adressera à tous les actionnaires un avis de convocation écrit au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date et l'heure fixées pour l'assemblée en question. Cet avis de convocation précisera le lieu, la date et l'heure de l'assemblée ainsi que les conditions d'admission applicables. Il contiendra en outre l'ordre du jour et renverra aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise pour une telle assemblée.

8.2. Dans la mesure où la loi l'exige ou suivant les décisions du Conseil d'administration, l'avis de convocation à l'Assemblée générale sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans d'autres journaux, conformément aux décisions du Conseil d'Administration.

8.3. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée générale pourra se tenir sans convocation préalable.

8.4. Un actionnaire peut prendre part à n'importe quelle Assemblée générale en désignant une autre personne comme mandataire par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail adressés à la Société ou toute autre adresse indiquée dans l'avis de convocation.

8.5. Tout actionnaire peut participer à une Assemblée générale par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre, de se parler et de délibérer de manière appropriée. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.6. Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts, le quorum requis par la loi est applicable tant aux avis de convocation qu'à la tenue des Assemblées générales.

8.7. Chaque action donne à son détenteur droit à une voix, étant entendu que seul le détenteur d'une action aura le droit de vote.

8.8. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les résolutions des Assemblées générales régulièrement convoquées ne seront prises valablement qu'à condition qu'elles soient adoptées par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

8.9. Une Assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification de quelques dispositions statutaires que ce soient, ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que les modifications statutaires envisagées figurent à l'ordre du jour.

8.10. Si la première de ces conditions n'a pas été respectée, il est possible de convoquer une deuxième assemblée selon les modalités prévues par les Statuts, au moyen d'avis publiés deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée, au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial) et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation devra contenir l'ordre du jour ainsi que la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée pourra valablement délibérer indépendamment du pourcentage de capital représenté. Lors des deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

8.11. Toutefois, un changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et de certains créanciers de la Société conformément aux et sous réserve des dispositions légales.

IV. - Administration, Représentation

Art. 9. Administration

9.1. La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non de la Société, élus pour un terme qui ne peut excéder six ans et rééligibles.

9.2. Les administrateurs sont élus par les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'Assemblée générale.

9.3. En cas de vacance au sein du Conseil d'administration pour cause de décès ou de démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront élire à la majorité un administrateur afin de pourvoir à la vacance jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'administration de la Société

10.1. Le Conseil d'administration peut nommer en son sein un président et désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et des Assemblées générales.

10.2. Le Conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe à Luxembourg.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera exposée brièvement dans l'avis de convocation à la réunion du Conseil d'administration.

10.4. Un tel avis écrit n'est pas nécessaire lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion et lorsqu'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à l'avis écrit moyennant l'accord écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque administrateur. Des avis écrits séparés ne sont pas nécessaires pour les réunions qui se tiennent aux lieux, dates et heures prévus dans un plan préalablement adopté moyennant une résolution du Conseil d'administration.

10.5. Tout administrateur pourra prendre part aux réunions du Conseil d'administration en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, de se parler et de délibérer de manière appropriée. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé personnellement à la réunion.

10.7. Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité des voix, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

10.8. Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'administration peut également être prise par écrit pourvu qu'elle soit précédée d'une délibération entre les administrateurs organisée à l'aide des moyens tels que prévus par exemple au paragraphe 6 du présent article 10. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents

contenant les décisions et signés par chaque administrateur (résolution circulaire). La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de la Société

11.1. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le président du Conseil d'administration qui aura assumé la présidence de la réunion en question ou par deux administrateurs de la Société.

11.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

12.1. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour administrer et gérer la Société conformément aux présents Statuts et à la loi luxembourgeoise et dans l'intérêt exclusif de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les sociétés ou par les présents Statuts à l'Assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'administration, qui a tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir et approuver tous actes et opérations compatibles avec l'objet social et conformes aux dispositions de la Loi sur la titrisation.

12.2. Il ne peut être disposé des actifs de la Société que conformément aux conditions fixées par le Conseil d'administration, sous réserve de tous contrats que la Société aura passé.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le Conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs (les Administrateurs-Délégués).

13.2. Le Conseil d'administration est également autorisé à nommer sans autorisation préalable de l'Assemblée générale toute personne ou entité, administrateur ou non, à des fonctions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le Conseil d'administration peut notamment déléguer certaines fonctions de gestion de portefeuilles et de conseil en placement à des gestionnaires de portefeuilles et conseillers en placement extérieurs.

Art. 14. Signatures autorisées

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué, pour les affaires de gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui le Conseil d'administration a valablement conféré un pouvoir de signature, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflits d'intérêts

15.1. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une telle société ou entreprise.

15.2. Aucun administrateur ou dirigeant de la Société, qui exerce les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement dans des relations d'affaires, ne pourra, du seul fait de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir en rapport avec un tel contrat ou d'autres questions.

15.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une transaction quelconque de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de cet intérêt personnel et contraire et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée générale, qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 16. Responsabilité des administrateurs de la Société

Les administrateurs n'assument, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle liée à n'importe quel engagement valablement contracté par eux au nom de la Société, pourvu que cet engagement soit conforme aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les sociétés et la Loi sur la titrisation.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 17. Exercice comptable - Réviseur d'entreprises

17.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

17.2. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises externes conformément à l'article 48 de la Loi sur la titrisation. Le(s) réviseur(s) d'entreprises externe(s) sera/seront nommé(s) par le Conseil d'administration, lequel déterminera également leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Art. 18. Affectation des bénéfices

18.1. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale. Ces prélèvements ne sont plus obligatoires dès que le fonds de réserve légale est de dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il a été fixé ou tel qu'il a été augmenté ou réduit éventuellement conformément à l'article 5.

18.2. L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et elle pourra décider seule de payer des dividendes suivant ce qui, selon sa propre appréciation, répond le mieux aux objectifs et à la politique de la Société.

18.3. Le paiement de dividendes aux actions peut se faire en euros ou dans toute autre monnaie choisie par le Conseil d'administration, les lieux et dates de paiement pouvant être fixés par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires à des actions selon les conditions et dans les limites prévues par la Loi sur les sociétés.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'Assemblée générale. Sauf résolution contraire de l'Assemblée générale ou sauf dispositions légales contraires, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la législation applicable pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. L'excédent résultant de la réalisation des actifs après paiement du passif de la Société, sera réparti entre les actionnaires au prorata des actions détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, il est renvoyé aux dispositions applicables de la Loi sur les sociétés et de la Loi sur la titrisation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, quels qu'ils soient, mis à la charge de la Société du fait du présent acte s'élèvent à approximativement EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 2005, vol. 433, fol. 55, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(028075/242/529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

SOUTHWEST INVESTMENTS LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.697.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

R. P. Pels.

(027678/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 22.594.672,50.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 96.423.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée des Actionnaires tenue en date du 1^{er} mars 2005 que le mandat des administrateurs est renouvelé comme suit:

- Le mandat de l'administrateur investisseur M. Simon Tuttle est renouvelé avec effet au 15 janvier 2004. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

- Le mandat de l'administrateur investisseur M. Antonio Corbani est renouvelé avec effet au 15 janvier 2004. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

- Le mandat de M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est renouvelé avec effet au 25 avril 2004. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

- Le mandat de M. Tommy Karlsson, avec adresse au 15, rue Leboutoux, F-75017 Paris est renouvelé avec effet au 15 janvier 2004. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027667/724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CENTAURE PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 81.611.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2001, acte publié au Mémorial C n° 988 du 10 novembre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1151 du 31 juillet 2002.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 novembre 2005, les mandats des Administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2011.

Les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Charles Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 44, avenue Guillaume, né le 19 août 1931 à Luxembourg

M. Georges Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 21A, rue Alphonse München, né le 10 novembre 1967 à Luxembourg

M. Luc Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 21A, rue Alphonse München, né le 15 décembre 1978 à Luxembourg.

Commissaires aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CENTAURE PROMOTIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027664/1261/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 74.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-B05286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027679/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 74.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05288, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027683/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 74.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05290, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027682/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 74.653.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027681/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 74.653.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05292, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027680/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

DURALAMP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 85.901.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(027684/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CONNECTCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 54, Z.A. Am Bann.
R. C. Luxembourg B 43.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027688/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

HOTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.998.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

FIDUPAR

Signatures

(027690/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

PERUNU HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 115.020.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joël Vaturi, dirigeant de société, demeurant à F-75006 Paris, 9, Cour de Rohan, (France), ici représenté par Monsieur Arsène Kronshagen, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Arsène Kronshagen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de PERUNU HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Joël Vaturi, dirigeant de société, demeurant à F-75006 Paris, 9, Cour de Rohan (France), quatre-vingt-dix-neuf actions | 99 |
| 2.- Monsieur Arsène Kronshagen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, une action. | 1 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Arsène Kronshagen, avocat à la Cour, né à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1955, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;
 - b) Madame Tina Cardoso, secrétaire, née à Mine (Portugal), le 26 janvier 1964, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;

c) Madame Cindy Risse, employée privée, née à Sarreguemines (France), le 27 mars 1976, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme TRIPLE A CONSULTING, avec siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.417.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kronshagen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2006, vol. 536, fol. 7, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027633/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

FIRST TARGET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8820 Holtz, 8, rue de la Montée.

R. C. Luxembourg B 77.031.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(027691/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CARMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.486.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

FIDUPAR

Signatures

(027692/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ARIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 96.852.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2006

Les actionnaires de la société ARIAL S.A. réunis le 23 mars 2006 au siège social ont décidé à l'unanimité de modifier le régime de signature avec pouvoir de signature individuelle à Maître Eyal Grumberg.

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027803//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

TWOPP S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 56.645.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(027694/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

COBELU, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.940.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

FIDUPAR

Signatures

(027695/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 83.736.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(027698/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.409.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature

Un mandataire

(027703/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

J.P. LASSERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 80.635.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027717//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

IMR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 51.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 23 mars 2006

- La cooptation de Monsieur Michael Carter, directeur de société, né le 16 mai 1958 à Postwick Norfolk (Royaume-Uni), demeurant à F-67640 Lipsheim, 2, rue Jeanne d'Arc, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Bernard Steyert, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme
Pour IMR INTERNATIONAL S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027707/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

IMR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 51.972.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(027686/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 90.603.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 février 2006

En date du 9 février 2006, l'associé unique de la Société a décidé ce qui suit:

- de nommer avec effet immédiat la société MAZARS, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société. Se mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Ainsi fait à Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 février 2006

En date du 24 février 2006, l'associé unique de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean Marie Rinié avec effet immédiat;
- de nommer en tant que nouveau gérant pour une durée illimitée, Monsieur Serge Bataillie, directeur administratif, demeurant au 15, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg.

Ainsi fait à Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(027718/850/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

54700

LOCATION PEREIRA JORGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 2, Wisestrooss.
R. C. Luxembourg B 85.600.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027719//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

LINGERIE YVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 16A, avenue Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.174.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027720//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

EURASIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 96.855.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027721//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

SOARES-GONCALVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 23B, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027722//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

LES LICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 58, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 115.027.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- BK INVEST S.A., société anonyme de droit suisse, avec siège social à CH-1920 Martigny, 9, rue du Grand-Verger, ici représentée par Monsieur Jean-Michel Hamelle, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 58, rue Arthur Herchen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 mars 2006.

2.- Monsieur Bernard Rodolphe Schmid, administrateur de société, demeurant à CH-1906 Charrat, Immeuble Mont Chemin,

ici représenté par Monsieur Jean-Michel Hamelle, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 mars 2006.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LES LICES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés, et plus généralement faire toute opération immobilière à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société a pour objet également toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelle que forme que se soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange, accorder tous concours, prêts avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toute transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,00), divisé en quatre cents (400) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 11.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|-----------|
| 1.- BK INVEST S.A., prénommée, trois cent quatre-vingt-dix actions | 390 |
| 2.- Monsieur Bernard Rodolphe Schmid, prénommé, dix actions. | <u>10</u> |
| Total: quatre cents actions. | 400 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Madame Laurence Leleu, avocate à la Cour, née à Mons (Belgique), le 13 septembre 1968, demeurant à L-1727 Luxembourg, 58, rue Arthur Herchen;

b) Monsieur Bernard Rodolphe Schmid, administrateur de société, né à Leytron (Suisse), le 11 avril 1938, demeurant professionnellement à CH-1906 Charrat, Immeuble Mont Chemin;

c) Monsieur Jean-Michel Hamelle, expert-comptable, né à Reims (France), le 13 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 58, rue Arthur Herchen.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

TAX CONSULT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 58, rue Arthur Herchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.223.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

3.- Le siège social est établi à L-1727 Luxembourg, 58, rue Arthur Herchen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Hamelle, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 69, case 12. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

E. Schlessler.

(027676/227/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

B.A.P. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 75.745.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 30 décembre 2005

Les associés, dans leur réunion du 30 décembre 2005, ont décidé:

- Monsieur Nico Konen est déchargé de sa fonction de gérant commercial et administratif.
- Monsieur Albert Piron, gérant de la société, pourra engager la société en toute circonstance par sa seule signature.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour B.A.P. CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 31 janvier 2006 que la répartition du capital social est la suivante:

| | |
|---|------------------|
| Monsieur Albert Piron, maître-maçon, demeurant à L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon, | 100 parts |
| cent parts sociales | <u>100 parts</u> |
| Total: cent parts sociales | 100 parts |

Luxembourg, le 9 février 2006

Pour B.A.P. CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027723//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

TAXIS-AMBULANCES MORGADO.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 136, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.802.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027724//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

DA DOMENICO SPORTIVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.
R. C. Luxembourg B 80.504.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027726//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

COLABORSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 67.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLABORSI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(027738//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

JARDECOR INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 115.028.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincent Somville, administrateur de société, demeurant à B-4052 Beaufays, Voie de l'Air Pur 214 (Belgique).

2.- Monsieur Paul Hannequart, administrateur de sociétés, demeurant à B-4920 Harzé/Aywaille, 47, Pavillonchamps (Belgique).

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de JARDECOR INTERNATIONAL.**Art. 2.** Le siège social est établi à Rodange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société aura pour activité le commerce international de tous produits pour le jardinage et la décoration florale comme les terreaux et les écorces.

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

La société pourra s'intéresser par toutes voies et moyens, dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de l'entreprise.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Vincent Somville, administrateur de société, demeurant à B-4052 Beaufays, Voie de l'Air Pur 214 (Belgique), deux cent sept actions | 207 |
| 2.- Monsieur Paul Hannequart, administrateur de sociétés, demeurant à B-4920 Harzé/Aywaille, 47, Pavillon-champs (Belgique), cent trois actions | 103 |
| Total: trois cent dix actions. | 310 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Vincent Somville, administrateur de société, né à Banningville (République Démocratique du Congo), le 24 décembre 1951, demeurant à B-4052 Beaufays, Voie de l'Air Pur 214 (Belgique);

b) Monsieur Paul Hannequart, docteur en médecine, né à Liège (Belgique), le 6 février 1952, demeurant à B-4920 Harzé/Aywaille, 47, Pavillonchamps (Belgique), président du conseil d'administration,

c) La société anonyme INDEX 3D, avec siège social à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.347.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Marie Bodson, comptable, née à Stavelot (Belgique), le 25 janvier 1980, demeurant rue de B-4181 Filot, rue de Sy, 21 (Belgique).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Vincent Somville, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Somville, P. Hannequart, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2006, vol. 536, fol. 3, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027677/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**CEREP ARES GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP INVESTMENT G, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.154.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and commercial companies under number B 107.559 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT G, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.154 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 6 December 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») (the «Company»);

the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of articles 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Flora Gibert, juriste, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

1) The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CEREP INVESTMENT G, S.à r.l. into CEREP ARES GP, S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name CEREP ARES GP, S.à r.l.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B107.559 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT G, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.154, et constituée en vertu d'un acte reçu, le 6 décembre 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (la «Société»);

les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des statuts de la Société et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Unique résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de CEREP INVESTMENT G, S.à r.l. en CEREP ARES GP, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP ARES GP, S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 20, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

J. Elvinger.

(027839/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CEREP ARES GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.154.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41377 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

J. Elvinger.

(027841/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

NEW LIFE.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 13, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 17.790.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027728//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CRI-CRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 67.831.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027730//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CRISTALNET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 83.837.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027731//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CARROSSERIE NCM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 104.922.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027734//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 56.464.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027740//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

FARFALLINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4181 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 102.070.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027745//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

OLSOMMER REMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3431 Dudelange, 2, rue de la Brasserie.

R. C. Luxembourg B 91.950.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027748//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**FORUM CITY MUELHEIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING GERMANY 1, S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 112.629.

In the year two thousand and six, on the sixth day of March.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.156,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE). S.à r.l., 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given in Luxembourg on 6 March 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I- The appearing party is the sole partner of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING GERMANY 1, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.629 (the Company). The Company was incorporated on 7 December 2005 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II- The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the corporate name of the Company to FORUM CITY MUELHEIM, S.à r.l. and subsequent amendment of article one of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the unitholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company into FORUM CITY MUELHEIM, S.à r.l. and subsequently to amend article one of the articles of association of the Company to reflect such corporate name change so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. - Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name FORUM CITY MUELHEIM, S.à r.l. a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter «the Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.156,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donné à Luxembourg le 6 mars 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., est l'associé unique de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING GERMANY 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.629 (la Société). La Société a été constituée le 7 décembre 2005 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II- L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société pour devenir FORUM CITY MUELHEIM, S.à r.l. et amendement subséquent de l'article 1^{er} des statuts de la Société; et
3. Divers.

III- L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée, elle renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considère valablement convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société pour devenir FORUM CITY MUELHEIM, S.à r.l. et, dès lors, d'amender l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter ledit changement de dénomination sociale, de sorte que l'article 1^{er} se lit désormais comme suit:

«**Art. 1^{er}. - Forme, Dénomination Sociale.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de FORUM CITY MUELHEIM, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête de la partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. Ehlinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 mars 2006, vol. 435, fol. 90, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mars 2006.

H. Hellinckx.

(028086/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FORUM CITY MUELHEIM, S.A R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 112.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx.

(028089/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

HÔTEL DES DUCS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 40.915.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HÔTEL DES DUCS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(027762//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

54711

ESTRO, Société Anonyme.
Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 115.198.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- ERRE NOVE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 55.550,

ici représentée par Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue sous seing privé en date du 30 mars 2006.

Ledit procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités, demeurera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2.- Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les prénommés vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ESTRO.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations immobilières et mobilières, notamment la gestion de biens immobiliers et toutes prestations de services annexes, l'organisation et le suivi de transactions immobilières, l'achat, la rénovation et la revente, la location de biens immobiliers ainsi que la promotion de projets immobiliers tant pour son compte que pour des tiers et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société au titre de société commerciale n'aura pas à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en dix (10) actions d'une valeur nominale de cinq mille euros (EUR 5.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles de cinq mille euros (EUR 5.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégué(s) du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires nommés pour une durée maximale de six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le trente et un mars de chaque année à 18.00 heures du soir, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|----|
| 1. ERRE NOVE S.A., prédésignée, neuf actions | 9 |
| 2. Monsieur Michel Bourkel, prédésigné, une action. | 1 |
| Total: dix actions | 10 |

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Le capital social, ainsi que toutes les actions ont été libérés intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

54713

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution et de ses formalités sont évalués à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks;
- b. Madame Anique Bourkel, administrateur de société, demeurant à professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks;
- c. Monsieur Fulvio Tettamanti, administrateur de société, demeurant à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

WILBUR ASSOCIATES LTD (ZURICH), à CH-8304 Wallisellen (Zurich), Rosenbergstrasse 1.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de chaque assemblée générale annuelle ordinaire et pour la première fois en l'an 2007, ils sont rééligibles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Michel Bourkel, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires, et il pourra également engager entièrement la société dans toutes opérations d'achat et de vente de biens immobiliers et d'endettement de la société pour un montant maximum de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) dans le respect de l'article 5 des statuts. Pour toute opération supérieure à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) il faudra la signature de deux administrateurs.

Septième résolution

Le siège social est fixé à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Bourkel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 31 mars 2006, vol. 916, fol. 36, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2006.

B. Moutrier.

(030765/272/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

VALEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 32.592.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(027893/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

54714

GI.T.R FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3441 Dudelange, 77, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.046.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1) Romano Zambon, commerçant, né à Dudelange, le 20 avril 1952 et son épouse Liliane Quagliani, commerçante, née à Dudelange, le 19 août 1951, demeurant ensemble à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, et leurs deux fils
- 2) Tom Zambon, employé privé, né à Luxembourg, le 29 mai 1980, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel,
- 3) Gilles Zambon, étudiant, né à Luxembourg, le 9 juillet 1981, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, ici représenté par Romano Zambon, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GI.T.R FASHION, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'articles textiles et de vêtements, d'articles de mercerie, de bonneterie et de laines et d'articles de maroquinerie ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent vingt (12.420,-) euros, représenté par mille deux cent quarante-deux (1.242) parts de dix (10,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|--------------|
| 1) Romano Zambon, commerçant, né à Dudelange, le 20 avril 1952 et son épouse Liliane Quagliani, commerçante, née à Dudelange, le 19 août 1951, demeurant ensemble à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, quatre cent quatorze | 414 |
| 2) Gilles Zambon, étudiant, né à Luxembourg, le 9 juillet 1981, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, quatre cent quatorze | 414 |
| 3) Tom Zambon, employé privé, né à Luxembourg, le 29 mai 1980, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, quatre cent quatorze | 414 |
| Total: mille deux cent quarante-deux parts | 1.242 |

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3441 Dudelange, 77, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1) Romano Zambon, commerçant, né à Dudelange, le 20 avril 1952, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, gérant administratif.

2) Gilles Zambon, étudiant, né à Luxembourg, le 9 juillet 1981, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, gérant administratif.

3) Tom Zambon, employé privé, né à Luxembourg, le 29 mai 1980, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, gérant technique.

La société est engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement, après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Zambon, L. Quagliani, T. Zambon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 901, fol. 78, case 12. – Reçu 62,10 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 mars 2006.

F. Molitor.

(027988/223/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

ONYXS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.

R. C. Luxembourg B 115.048.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Romain Delfeld, agent immobilier, né à Luxembourg, le 18 décembre 1952, demeurant à L-2115 Luxembourg, 27, rue du 9 Septembre 1867.

Le comparant ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ONYXS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera cette activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100,-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Romain Delfeld, agent immobilier, né à Luxembourg, le 18 décembre 1952, demeurant à L-2115 Luxembourg, 27, rue du 9 Septembre 1867.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

54716

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Romain Delfeld, agent immobilier, né à Luxembourg, le 18 décembre 1952, demeurant à L-2115 Luxembourg, 27, rue du 9 Septembre 1867.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement, après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Delfeld, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 901, fol. 80, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 mars 2006.

F. Molitor.

(027995/223/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

NEW RIVE GAUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 30, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 100.799.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027750//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

TROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz.
R. C. Luxembourg B 60.311.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027751//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

GESTION ARCHIMEDE 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 110.576.

Les résolutions prises par l'associé unique en date du 26 janvier 2006:

1. La démission de Madame Marie-Gabriele Neumann, demeurant à D-82491 Grainau, Waldweg 6, en qualité de gérante, est approuvée avec effet au 23 janvier 2006.

2. La nomination de Madame Evelyne Marie-Thérèse Migeon, demeurant à F-95130 Franconville, Square du Château 4, en qualité de gérante, est approuvée pour une durée indéterminée, avec effet au 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027808/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

54717

SEJBERG TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 35-35A, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 85.744.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027753//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

BOA NOVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 80.389.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027755//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CHIASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.
R. C. Luxembourg B 115.049.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Giovanni Marco dit Gianni Monacelli, agent immobilier, né à Differdange, le 23 octobre 1957, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse.

Le comparant ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CHIASA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera cette activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (EUR 100,-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Giovanni Marco dit Gianni Monacelli, agent immobilier, né à Differdange, le 23 octobre 1957, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Giovanni Marco dit Gianni Monacelli, agent immobilier, né à Differdange, le 23 octobre 1957, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement, après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Monacelli, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 901, fol. 79, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 mars 2006.

F. Molitor.

(027996/223/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FROG PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 115.233.

—

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques);

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FROG PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale devra donner pouvoir préalable au Conseil d'Administration, afin que ce dernier puisse valablement délibérer sur toutes les décisions concernant les achats, vente et/ou autre acte de dispositions sur participations, immeubles, droits de propriété intellectuelle, émission d'obligations, concession de droit d'option, achat, préemption, gage, ou autres droits représentant une charge pour la société sur ses propres actifs.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|--------------|
| 1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions | 1.550 |
| 2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions | 1.550 |
| Total: trois mille cent actions. | 3.100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;

- Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;

- Monsieur Alain Lam, administrateur de sociétés, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2006, vol. 536, fol. 17, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2006.

J. Seckler.

(031212/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BRASSERIE LA CHEMINEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 35, route de Kayl.

R. C. Luxembourg B 74.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027756//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.